

**MOTION D'AJOURNEMENT EN
VERTU DE L'ARTICLE 26
DU RÈGLEMENT**

LA DÉFENSE NATIONALE

LA NÉCESSITÉ PRESSANTE D'ÉCLAIRCIR LA POLITIQUE CANADIENNE—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, je demande, appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin), à proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement afin de discuter une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, c'est-à-dire la nécessité pressante de voir clarifier la politique de défense du Canada à la suite de la déclaration faite à ce sujet par le premier ministre M. Trudeau tandis que le Parlement était en congé.

M. l'Orateur: Le député de Malpègue a donné à la présidence les préavis d'usage, requis par le Règlement. J'ai examiné la motion que le député songe à proposer, la présidence tient à lui rappeler les dispositions de l'article 26 du Règlement, en particulier l'alinéa 5 de celui-ci prévoyant que:

• (2.40 p.m.)

En décidant si une affaire devrait être mise à l'étude d'urgence, l'Orateur devra tenir compte de... la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

Après avoir examiné l'affaire, j'ai conclu qu'à mon avis la Chambre aurait, probablement d'ici quelques jours, l'occasion d'examiner le point que le député de Malpègue voulait soulever.

[Français]

Il me semble d'ailleurs qu'un débat a déjà été amorcé cet après-midi. On a indiqué, au cours de ce débat, que les honorables députés désirent trouver prochainement l'occasion de discuter de cette question.

Il me semble que la question pourrait être considérée plus favorablement si le ministre directement concerné était à la Chambre. Dans les circonstances, je ne crois pas qu'il convienne, en vertu des dispositions du Règlement, de soumettre à la Chambre la motion proposée par l'honorable député de Malpègue (M. MacLean).

[M. Orlikow.]

[Traduction]

QUESTIONS ORALES

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LE MOMENT ET L'ÉTENDUE DU RETRAIT DES FORCES CANADIENNES—LES RAPPORTS ENTRE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE ET LA POLITIQUE DE DÉFENSE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Comme il a déclaré que le moment choisi pour le retrait des troupes canadiennes en Europe, ainsi que l'importance de ce retrait, serait discuté lors de la réunion du Comité de planification de la défense de l'OTAN en mai, peut-il dire si lui ou un ministre responsable annoncera à la Chambre les propositions du gouvernement concernant ces deux particularités du retrait des troupes canadiennes ainsi que la proposition que le gouvernement se propose de soumettre au Comité de l'OTAN avant sa réunion de mai, afin que la Chambre puisse discuter des points précis de notre politique étrangère? Je sais, bien entendu, que toute déclaration du premier ministre à la Chambre concernant les visées du gouvernement fera l'objet de négociations avec les autorités responsables de l'OTAN.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le leader du gouvernement à la Chambre s'est entretenu, ou s'entretiendra cet après-midi, avec les leaders des autres partis à la Chambre du choix des deux jours réservés à la discussion du sujet qui sera débattu dès le retour du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la semaine prochaine. S'il y a entente, nous discuterons de la déclaration de principe formulée le jeudi d'avant Pâques. Je veux parler de la décision de continuer en principe à faire partie de l'OTAN et à réduire selon un plan arrêté d'avance nos effectifs en Europe au service de l'OTAN. Nous préparons actuellement l'étape suivante. Nous serons très heureux, au cours du débat prochain, de connaître les vues des membres de l'opposition sur les modalités possibles de cette réduction.

Le très hon. M. Diefenbaker: Depuis quand le gouvernement écoute-t-il l'opposition?

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai déjà dit ce que je pensais là-dessus. Dois-je déduire de la déclaration du premier ministre que le gouvernement ne songe nullement à faire part à la Chambre avant la réunion du mois de mai, des propositions qu'il entend soumettre au Conseil de l'OTAN?